

Enquête sur les CDI des établissements de l'académie de Versailles, réalisée en avril-mai 2013

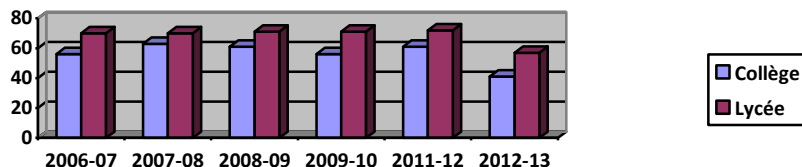
Eléments de synthèse

Contexte de l'étude

Comme chaque année, tous les professeurs-documentalistes ont été invités à renseigner un questionnaire en avril-mai 2013, mis en ligne sur le site du CRDP.

Cette année, 175 collèges (soit 41% du total) et 111 lycées (soit 57% de l'ensemble) ont répondu à notre sollicitation. Cela représente une diminution sensible (- 21%) par rapport à l'an passé. La mobilisation des acteurs sur l'intérêt de l'enquête devra être entreprise à partir du repérage, par bassin, des établissements qui ont fait défaut.

Pourcentage d'établissements ayant répondu à l'enquête



Sur la base de ces déclarations, nous présentons, pour la sixième année, les éléments de synthèse suivants qui, portent sur l'année 2012-2013. La généralisation à l'ensemble des établissements serait incertaine. On note des différences notables entre les collèges et les lycées. Elles seront signalées le cas échéant.

1. Présentation du CDI

Aménagement et matériel

L'**implantation du CDI est jugée comme centrale dans 70% des établissements**, mais pour plus d'un tiers des lycées cependant elle est considérée comme excentrée.

La **surface totale est majoritairement comprise entre 150m² et 300m²** (57% des établissements), sauf en LP où elle est généralement (à 52%) inférieure à 150 m². Une **rénovation a été engagée depuis moins de cinq ans dans un établissement sur 4**, mais avec des différences départementales importantes, tandis que dans quasiment un établissement sur deux (42% des collèges, et 55% des LP et 70% des lycées) aucune rénovation n'a été entreprise depuis plus de dix ans. 6% des établissements, dont 13 % des LP, indiquent toutefois faire l'objet d'une réfection au cours des deux prochaines années.

La **capacité d'accueil moyenne est de 34 élèves en collège et de 37 en LP**, soit l'équivalent d'une classe, tandis qu'elle est de **67 élèves en lycée**, soit deux classes.

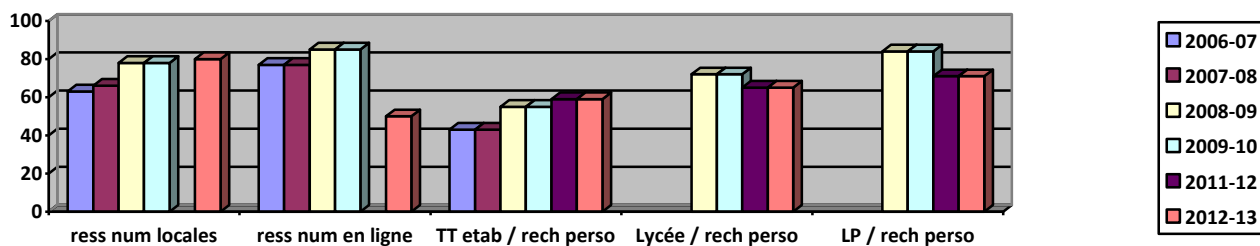
Dans plus d'un collège sur 3 une **salle de travail est annexée au CDI** équipée (16%) ou banale (21%), alors que dans 2 lycées sur 3 une salle annexe au CDI est équipée (41%) ou banale (26%). En LP toutefois, l'existence d'une salle annexe équipée concerne un quart des établissements, tandis que 13 % d'entre eux disposent d'une salle banale. Dans tous les cas, elles **fonctionnent plutôt en simultané** (85%), particulièrement en lycée.

L'**équipement des CDI** ne progresse plus. Ainsi, le **nombre moyen de postes de travail est de 8** (7 en collège, 12 en lycée et 10 en LP), avec un maximum de 27, en réseau local contrôlé, pour moins de la moitié des établissements. On signale désormais l'usage dans les CDI de **vidéoprojecteur ou de tableaux numériques interactifs** (51%), des **tablettes ou des liseuses** (9% ce qui constitue une augmentation), de lecteurs MP3/MP4 (5%) voire des classes nomades ou des netbooks (5%).

Dans trois établissements sur dix, il existe une **connexion wifi**, et dans ce cas, même si elle est maintenant accessible aux élèves (31%), assez souvent active au CDI (40%) . Les postes informatiques permettent l'accès, sur projet validé par le professeur-documentaliste au collège (75%) et plutôt en accès libre au lycée (80% et LGT et 48% en LP), à des **ressources numériques diversifiées** (encyclopédies-27%, périodiques-35%, banques d'images-15 %, manuels

numériques-13% et soutien scolaire-12%) accessibles localement majoritairement (de 70 % à 90%) mais de plus en plus en ligne (autour de 50%) et payantes ou gratuites . Par ailleurs, le travail (à partir de leur clé USB dans 92% des EPLE) et les **recherches personnelles sur internet** sont maintenant plutôt autorisées (59%), principalement au lycée (65%) et en LP (71%), ce qui confirme l'une inversion de tendance constaté il y a trois ans. Toutefois l'accès à une **messagerie** au CDI est généralisé au lycée (plus de 80%), et reste limité en collège (30%). L'accès à des **jeux éducatifs** est maintenant mentionné de manière significative (54%).

Usages numériques (en % d'établissements)



Fonctionnement et personnels

A partir du recueil des données, les **collèges, comme les lycées professionnels**, sauf de très rares exceptions, comptent **un poste de professeur-documentaliste**. Dans les **lycées**, la moyenne constatée (**1,6 poste**) rend compte de l'existence fréquente de plusieurs postes, compte tenu de la taille des établissements.

Ramené à la moyenne du nombre d'élèves, un **professeur documentaliste doit prendre en charge 550 élèves de collège, 470 élèves de lycée professionnel, 690 élèves de lycée**.

Les CDI disposent aussi dans un établissement sur dix (un lycée sur cinq) d'un « **aide documentaliste** », contrat précaire, assistant d'éducation ou pédagogique, professeur d'autre discipline en reconversion. Compte tenu de la raréfaction des postes d'emplois aidés, les moyens accordés aux établissements ont été recentrés sur le service de vie scolaire pour l'accomplissement des missions prioritaires telles que la sécurité générale. Ça et là, des aides ponctuelles peuvent être apportées (compléments de service d'enseignant ou d'assistant pédagogique par exemple).

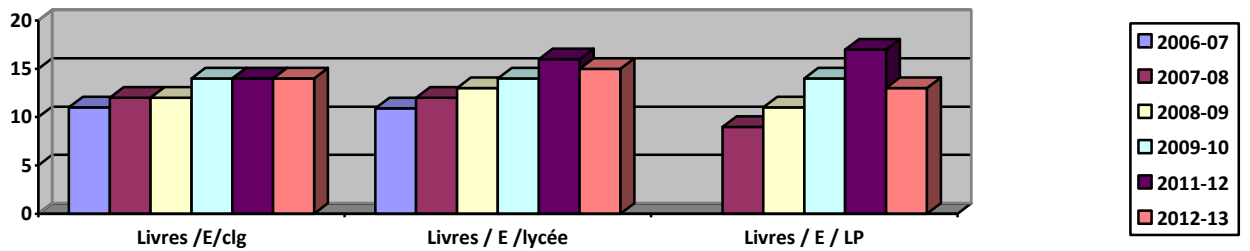
Les CDI sont ouverts en moyenne 32h par semaine. En lycée, l'amplitude d'ouverture est portée à 38h, grâce aux possibilités offertes par l'affectation de plusieurs professeurs-documentalistes. On note également qu'un accueil partiel est généralement organisé (67%) durant la pause méridienne.

S'agissant de la **répartition de leurs différentes missions**, les professeurs-documentalistes de **collège et de LP** estiment qu'ils consacrent **davantage de temps aux activités pédagogiques** (respectivement 36% et 33%) qu'aux tâches de gestion (33% et 32%). Au **lycée ce constat est inversé** (43% pour la gestion et 29% pour les activités pédagogiques). Viennent **ensuite l'animation culturelle et la communication** (moyenne, tous établissements confondus : 16% et 14%). Dans ce dernier domaine, les professeurs-documentalistes **diffusent massivement de l'information**, à destination des équipes pédagogiques (98%), des élèves (68%), et de l'équipe de direction (60%), selon plusieurs modalités mais plutôt au format électronique (internet-74 %, listes de diffusion-67%), mais aussi sur support-papier (72%)

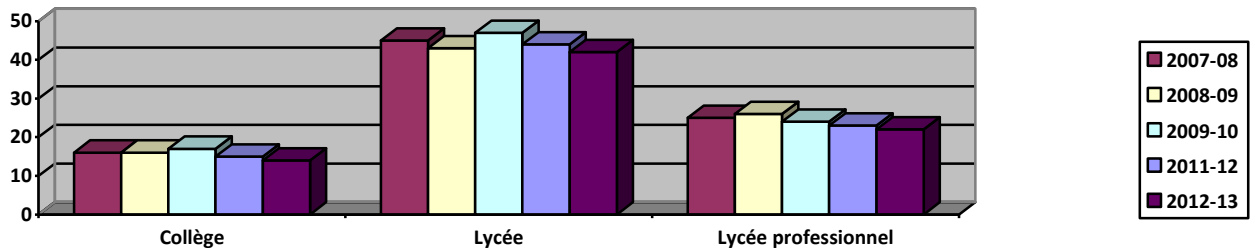
Fonds documentaire

En moyenne, les **fonds documentaires** comportent : 14 documents par élève scolarisé en collège, 15 en lycée et 13 en lycée professionnel. Cela représente une augmentation des fonds, visible sur la durée, et cela traduit l'effort continu réalisé au cours de ces dernières années, notamment en LP. Sans comptabiliser les articles de périodiques, ils sont constitués majoritairement de **documentaires** en lycée (67%) et en LP (57%), mais d'**ouvrages de fiction** en collège (57%). Le nombre moyen d'**abonnements** à des périodiques ne connaît pas de variation importante, suivant le type d'établissement : 14 en collège, 42 en lycée. Il est à rapporter au nombre moyen d'élèves dans chaque catégorie d'établissement (un peu plus du double d'élèves en moyenne en lycée qu'en collège). On constate également que les fonds intègrent des **produits multimédias** (80 en collège, 100 en LP, pour 174 en lycée), tous n'étant pas utilisables cependant, du fait de l'évolution des matériels ou de l'état des réseaux.

Nombre d'ouvrages par élève

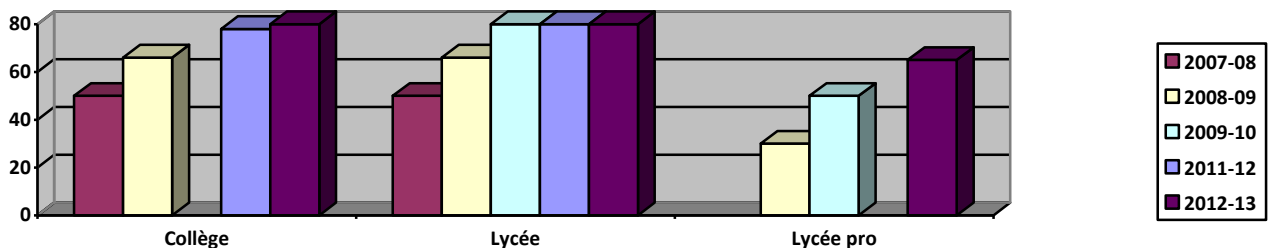


Nombre d'abonnements par type d'établissements



On note que la **documentation Onisep** est maintenant présente dans 4 lycées ou collèges sur 5 et maintenant dans 2 LP sur 3. Cela témoigne de la politique volontariste des différentes collectivités territoriales, avec quelques variations départementales toutefois. On trouve également divers outils, notamment en lycée (CIDJ : 78% en LGT et 35% en LP), en baisse cependant.

CDI disposant du kiosque ONISEP (en %)



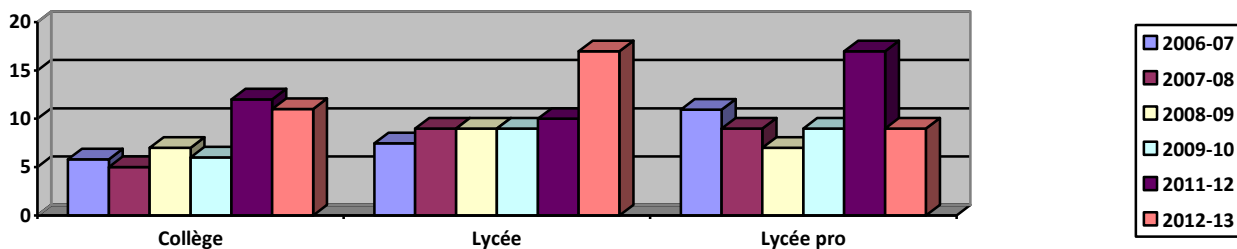
Le **prêt**, pratiqué dans la grande majorité des établissements concerne, en moyenne, moins d'un élève sur deux (46%) en collège, et environ un élève sur quatre en lycée (LGT-29%, LP-23%), à raison de 5 ouvrages par collégien emprunteur (4 documents au lycée ou 3 en LP), très majoritairement des livres de fiction en collège (72%) ou en LP (71%) et des documentaires en lycée (60% avec les périodiques), dont une part non négligeable de BD, y compris les mangas, à tous les niveaux (30%).

Dans tous les établissements, les **fonds documentaires sont informatisés**, tandis que le prêt est informatisé dans 95% établissements. Dans presque deux établissements sur trois (mais dans 43% des LP) on peut maintenant accéder au **catalogue en ligne**, notamment grâce à la mise en place de portails documentaires (66% des établissements en possèdent un), ce qui constitue une évolution rapide et importante (+ 20 points en un an). Des **informations sur le fonctionnement et les activités du CDI** sont présentes sur les sites d'établissement et/ou sur les environnements numériques de travail et/ou sur les portails documentaires. On note maintenant la mise en ligne de fiches techniques ou pédagogiques réalisées par les professeurs-documentalistes.

S'agissant du **budget annuel**, toutes dépenses confondues (ligne CDI, disciplines, abonnements, logiciels, projets), les variations entre les différentes catégories d'établissements constatées les années précédentes sont différentes : au collège, environ 11€/él., et autour de 17€/él. en lycée et 9€/él. en LP. L'effort continu constaté depuis plusieurs années en LP qui a permis de d'enrichir les fonds semble avoir été stoppé. On constate maintenant une meilleure visibilité et une meilleure utilisation de l'ensemble des possibilités offertes dans les budgets d'établissements. On remarque ainsi que les

crédits spécifiques pour le CDI et les abonnements représentent en moyenne 47% de l'ensemble. On note par ailleurs que, sous l'impulsion des collectivités territoriales, des **subventions fléchées ont été proposées pour réaliser l'acquisition de ressources numériques** impliquant une réflexion collective impliquant les équipes pédagogiques. Des chapitres particuliers existent par ailleurs pour la documentation destinée à des adultes et d'autres **subventions** (collectivités, voire établissements) peuvent être obtenues dans le cadre de la mise en œuvre de projets particuliers.

Budget (euros par élève)



La **politique d'acquisition** reste l'initiative des professeurs-documentalistes, mais ceux-ci prennent en compte les demandes des professeurs (90%), et ils déclarent prendre en compte les suggestions des élèves (98%).

La prise en charge et la **gestion des manuels scolaires** s'effectue très majoritairement de manière partagée (85%), avec l'appui, dans l'ordre, des services, de gestion, de la vie scolaire ou des professeurs principaux.

2. Ressources humaines

Une analyse de la base académique des professeurs-documentalistes fera l'objet d'une note séparée à la rentrée scolaire 2013.

Le nombre de postes de professeurs exerçant en CDI comprend des **postes définitifs et des postes provisoires**, mais aussi des situations autres telles que TZR jamais appelés en remplacement dans leur discipline, des professeurs en reconversion ... Le nombre des enseignants est aussi fluctuant en raison des temps partiels, de périodes de non emploi pour des contractuels, des congés obtenus pour diverses raisons.

Dans les établissements publics du second degré, le **nombre de postes à couvrir est de l'ordre de 720**. Au cours de cette année scolaire, l'académie comptait **12 stagiaires** nommés sur des postes fixes.

L'académie dispose encore de moins d'une dizaine de **maîtres auxiliaires** recrutés avant la mise en place des contrats.

Les **contractuels** sont une soixantaine, pas nécessairement en activité, dont près d'une dizaine en contrat à durée indéterminée. Les recrutements opérés au cours de l'année sont inférieurs à 5, ce qui diffère des années précédentes où les recrutements annuels étaient de l'ordre de 15. Il faut noter la difficulté à stabiliser ces personnes, sans garantie d'emploi, certains se tournant vers d'autres activités, quelques-uns rejoignant l'académie de Paris. Le nombre de contractuels non réemployés en raison d'insuffisance professionnelle est très faible.

Les « **délégations fonctionnelles** », titulaires dans leur corps d'origine (certifiés d'autre discipline, professeurs d'EPS, agrégés, CPE, PLP), ont été une quarantaine, dont 19 « débutants » en CDI. Les PLP, CPE, PEPS et les agrégés peuvent obtenir leur détachement dans le corps des professeurs certifiés. Les professeurs certifiés d'autres disciplines peuvent être invités à demander leur changement de discipline. Le nombre des « délégations fonctionnelles » devraient ainsi se stabiliser : après une ou deux années le changement de discipline et l'intégration doivent permettre la stabilisation des collègues.

Les **détachés**, soit professeur des écoles (3 personnes), soit ayant été déjà en délégation fonctionnelle (PLP ...) sont normalement intégrés.

L'académie de Versailles convoque à un **stage de formation** la première année ces enseignants recrutés par des voies parallèles au CAPES et qui exercent en documentation (« délégations fonctionnelles », détachés, contractuels). L'académie procède à près de 30 recrutements par ces voies parallèles, (ce qui signifie probablement de l'ordre de 60 entretiens).

Désormais, le rajeunissement des enseignants documentalistes est effectué ; les collègues ont très majoritairement entre 30 et 40 ans. Dans les années qui viennent, les recrutements de contractuels seront réduits.

3. Activités au CDI

Activités pédagogiques

La totalité des professeurs-documentalistes déclare organiser des **séquences pédagogiques**. Toutes les **modalités de prise en charge** se combinent, mais les deux situations dominantes restent la prise en charge d'une demi-classe, seul, ou d'une classe avec un professeur de discipline. Dans plus de quatre établissements sur dix (41%, avec peu de variation en fonction du type d'établissement), le professeur-documentaliste peut être amené à prendre en charge une classe entière seul.

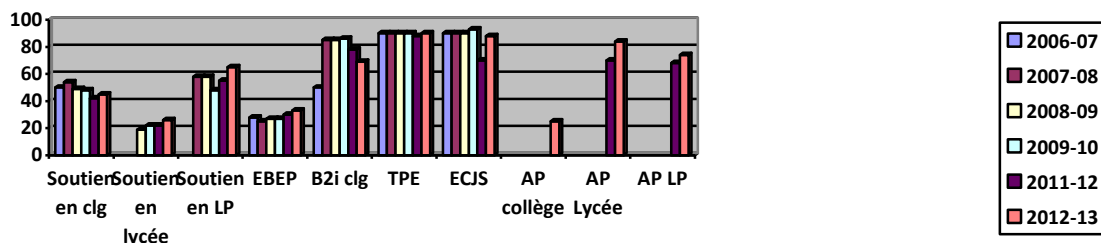
Modalités des activités pédagogiques



On remarque que les professeurs-documentalistes continuent d'apporter une contribution importante aux **actions de soutien aux élèves en difficulté** (45% en collège et 65% en LP, mais 26% en lycée), et dans une moindre mesure, aux **élèves à besoins éducatifs particuliers** (33%, dont 45% en collège).

Leur implication dans les **dispositifs pédagogiques pluridisciplinaires** est effective, mais la tendance est toujours à la baisse assez sensible au collège (B2i : 69%, en baisse de 9 points), tandis qu'au lycée on constate une stagnation ou une légère diminution (90% dans les TPE ou 88% dans l'ECJS et 35% - 4 points - dans les PPCP). Cette baisse est compensée par une plus grande participation à l'accompagnement personnalisé (84% en LGT et 74% en LP et 25% dans le nouveau dispositif du collège) ou encore à l'accompagnement éducatif en collège (49 %, +10 points).

Implication dans des dispositifs



Formation aux usages numériques

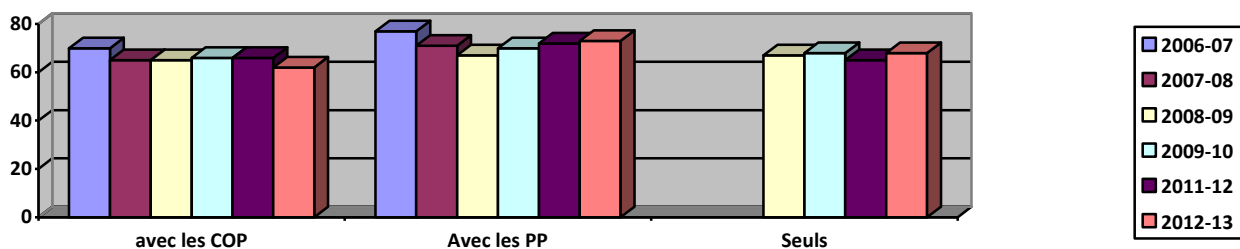
La formation la plus courante est la **recherche sur internet** qui s'est généralisée dans tous les établissements (95%). Les questions relatives à la publication sur internet (57%) et, dans une moindre mesure, à l'identité numérique (34%) sont également très présentes dans les formations. Celles-ci sont ciblées sur les entrants dans la structure (6^{ème} : 95%, seconde : 92%) mais aussi en 3^{ème}, classe considérée comme charnière (75%). Il faut noter cependant que les professeurs-documentalistes s'impliquent davantage dans l'**évaluation** (43% - +4 points - pour le LPC et 35% pour le B2i, avec une différence très sensible entre collège et lycée qui confirme sa non-prise en compte en lycée).

Pour assurer cette formation, des **nouveaux outils** se sont imposés (43% environ des professeurs-documentalistes utilisent le TNI ou le vidéoprojecteur) et d'autres sont en plein essor : les liseuses ou tablettes (9%) ou les lecteurs MP3-MP4 (5%), tandis que l'usage des classes nomades ou des netbooks diminue (6%).

Education à l'orientation

Les professeurs-documentalistes participent à **l'éducation à l'orientation**, avec les professeurs principaux (73%), voire seuls (68%) et également avec les COP (62%).

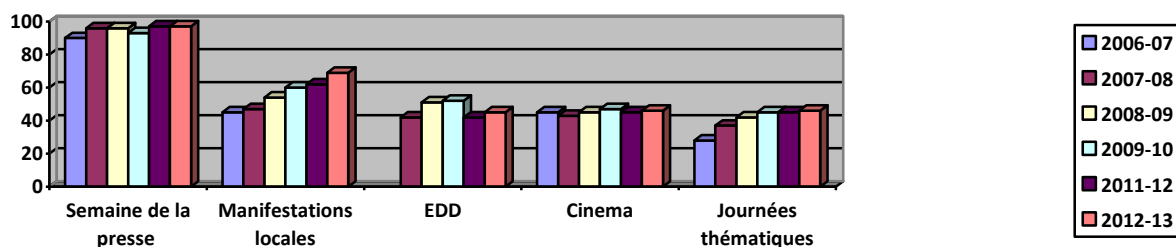
Education à l'orientation



Dimension culturelle

En plus de la participation du CDI à la **semaine de la presse** (97%), la dimension culturelle recouvre une multitude de projets, parmi lesquels on citera, par ordre de fréquence : les **manifestations locales** (69%), **Collège ou lycée au cinéma** (46%), les autres **journées thématiques** inscrites au BO (46%), **l'éducation au développement durable** (45%), le **Printemps des poètes** (41%), la **fête de la science** (22%), **Lire en fête** (18%). Les centres d'intérêt restent globalement les mêmes. Par ailleurs, les professeurs-documentalistes sont impliqués dans les ateliers de pratique artistique (24%) ou dans les classes à PAC (21%).

Animation culturelle

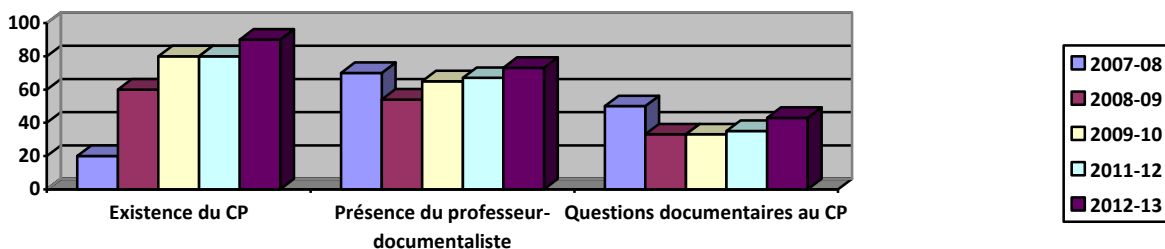


4. Le CDI et le professeur-documentaliste dans l'établissement

Les professeurs-documentalistes déclarent qu'il existe une **commission TICE** dans quatre établissements sur dix (mais 13 % en LP), et qu'alors presque le tiers d'entre eux en font partie. 3% des professeurs-documentalistes sont des **personnes-ressources TICE** dans leur établissement (moins de 1% en lycée).

Un **conseil pédagogique** fonctionne dans quasiment neuf établissements sur dix (dont 96% en LP), ce qui représente une progression constante depuis plusieurs années. Dans ce cas, 73% des professeurs-documentalistes y participent et les **questions relatives à la documentation** sont abordées dans moins de la moitié des établissements, avec prioritairement l'éducation à l'orientation (sauf en LP), puis dans l'ordre la formation des élèves à la recherche documentaire et l'organisation des ressources (plus en collège qu'au lycée) et enfin la politique d'acquisition (sauf en LP où c'est la priorité).

Participation au conseil pédagogique



Le **projet documentaire** est formalisé dans presque deux tiers des établissements (entre 52% et 70% selon les types d'établissements), ce qui représente une augmentation sensible chaque année. La formation à la recherche documentaire (100%) et la politique d'acquisition (98%) sont les aspects majoritairement abordés. L'organisation des ressources et l'éducation à l'orientation le sont un peu moins.

Enfin un **bilan annuel d'activités** est réalisé dans 97% des établissements à destination des chefs d'établissement dans 99% des cas, des membres du CA (63%) et du conseil pédagogique (19%). Ce document est donc communiqué de plus en plus largement et permet ainsi de servir de support à la réflexion collective sur la politique éducative.

Le CDI et le professeur-documentaliste dans le projet d'établissement

